

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN**

**SESSION N° 3-2024 DU 24 MAI 2024**

Présidence de Thierry BONNEFOI

Etaient présents : Arickx Viviane, Bacqué Françoise, Couelles Danièle, Darolles Jacqueline, Dutech Francis, Lâdet Frédéric, Bonnefoi Thierry, Rollandin Eric, Saint-Supéry Patrick.

Excusés : Daran Xavier, Bourda Isabelle

Procuration : Daran Xavier à Bonnefoi Thierry

Secrétaire de séance : Danièle Couelles

Début de séance : 20 h 30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2024

Validé à l'unanimité

**DELIBERATIONS**

**Charte de l' élu local**

Un rappel de la charte de l' élu local a été présenté afin de cadrer la fonction et se référer à la déontologie.

**Avenant à la convention pour désigner un collège de référents déontologues pour l' élu local**

Le Centre de gestion propose un collège de référents déontologues pour les élus locaux afin de leur apporter des avis et des conseils utiles au respect des principes déontologiques.

Ce service n'entraîne aucun coût.

L'adhésion à ce service a été validée à l'unanimité.

**Subvention exceptionnelle Savès en Gasconha**

Il a été proposé de verser une subvention exceptionnelle de 240€ à l'association Savès en Gasconha pour remercier le groupa Aquiù, en lien avec l'association, qui a assuré les chants gascons lors du centenaire de Joséphine Darolles.

Cette proposition a été validée à l'unanimité.

**Validation du RIFSEEP et de la prime pouvoir d'achat suite à l'avis de la saisine du Comité technique du Centre de gestion**

La validation a été approuvée à l'unanimité.

## **Adhésion au pôle « bien vivre au travail » du Centre de gestion**

Ce pôle a pour missions : médecine, santé au travail, prévention des risques professionnels, inspection, ergonomie, maintien dans l'emploi.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité

Le coût pour la commune est de 123€ par an.

## **Organisation de la journée citoyenne du 1<sup>er</sup> juin 2024**

Organisation de l'accueil et du repas

Organisation d'ateliers :

- Nettoyage des sites d'ordures ménagères.
- Nettoyage des espaces verts, du monument aux morts, de l'église.
- Ménage et rangement dans le hangar communal et la salle des fêtes, déplacement d'objets et mobilier avant travaux.
- Broyage de végétaux et évacuation vers la déchetterie.

## **Organisation des élections européennes du 9 juin 2024**

L'installation du bureau de vote se fera à la mairie

Le tableau de tenue du bureau de vote a été établi.

Les horaires de vote se dérouleront de 8h à 18h.

## **Suivi des chantiers**

- Cimetière :

La pelouse est réalisée, une première tonte a été faite avec la tondeuse autotractée.

Les branches mortes des cyprès ont été coupées, les chênes verts côté est ont été taillés.

Il reste à mettre en place l'espace de collecte des déchets, le devis est en attente.

- Mise en place de potelets au village : la commande est faite.
- Achat nettoyeur haute pression : devis en attente
- Déploiement de la fibre optique : dossiers en cours d'étude pour être présentés fin juin.
- Avancée salle des fêtes et projet associatif :

Salle des fêtes : le permis est accordé, la commission de sécurité a donné un avis favorable

Espace associatif : date de la commission de sécurité non encore fixée.

Les dossiers de demandes de subventions sont déposés.

Le projet Tiers lieu dont le café associatif a été présenté dans le but d'obtenir des aides européennes, le dossier a été retenu mais le montant n'est pas connu, le pré-dossier est déposé.

Les appels d'offres débuteront en juin.

***La salle des fêtes devra être vidée avant le début des travaux, en concertation avec les associations.***

## **PLUi**

En 2023 une minorité de blocage exprimée par les conseils municipaux a remis en cause le transfert de compétences PLUi des communes vers la communauté de communes.

A la suite de la conférence organisée par la communauté des communes le 27 mars 2024, celle-ci demande à nouveau aux communes de se positionner avant le 1<sup>er</sup> juin.

Un vote est à nouveau proposé au conseil municipal pour préciser notre position sur le transfert de compétences; le résultat est le suivant : 9 votes contre le transfert de la compétence urbanisme et 1 abstention.

## **Informations et questions diverses**

L'apéritif de la fête locale sera offert par la commune le 7 juillet 2024.

Fin de séance : 23 h 25

